



## **RADIATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE PUBLIC**

En application de la loi cantonale sur les routes (art. 21 al. 2 LR), la commune de Saillon soumet à l'enquête publique la désaffectation du passage public à pied suivant :

- chemin privé affecté à l'usage public sur les parcelles 37, plan 1, En Bayard ; 224, plan 1, Au Bourg ; 251, plan 1, Sous le Scex ; 1423, plan 14, La Poya Derrey ; 1494, plan 14, La Condémine ; 1551, plan 14, La Condémine ; 1552, plan 14, La Condémine ; 1600, plan 14, L'Echelotte ; 1602, plan 14, Champs du Scex ; 1603, plan 14, Champs de Scex ; 1650, plan 14, Champs du Scex ; 1662, plan 14, Au Raffort ; 1664, plan 14, Au Raffort ; 1665, plan 14, Au Raffort ; 1667, plan 14, Au Raffort ; 1668, plan 14, Au Raffort ; 1669, plan 14, Au Raffort ; 1670, plan 14, Au Raffort ; 1676, plan 14, Au Raffort ; 1682, plan 14, Au Raffort ; 1683, plan 14, Au Raffort ; 1685, plan 14, Au Raffort ; 1688, plan 14, Au Raffort ; 1690, plan 14, Au Raffort ; 1692, plan 15, En Champlan ; 1693, plan 15, En Champlan ; 1694, plan 15, En Champlan ; 1695, plan 15, En Champlan ; 1735, plan 15, En Jurneyre ; 1740, plan 15, Champs des Pierres ; 1742, plan 15, Champs des Pierres ; 1757, plan 15, Champs des Pierres ; 1770, plan 15, Champs des Pierres ; 1771, plan 15, Champs des Pierres ; 1772, plan 15, Champs des Pierres ; 1779, plan 15, Champs des Pierres ; 1780, plan 15, Champs des Pierres ; 1796, plan 15, En Champlan ; 1797, plan 15, Les Grands Champs ; 1799, plan 15, Les Grands Champs ; 1800, plan 15, Les Grands Champs ; 1801, plan 15, Les Grands Champs ; 1802, plan 15, Les Grands Champs ; 1803, plan 15, Les Grands Champs ; 1805, plan 15, Les Grands Champs ; 1806, plan 15, Les Grands Champs ; 1813, plan 15, Aux Corbassières ; 1814, plan 15, Aux Corbassières ; 1817, plan 15, Aux Mages ; 1818, plan 15, Aux Mages ; 1819, plan 15, Aux Mages ; 1831, plan 15, Champs des Pierres ; 1836, plan 15, Aux Mages ; 1842, plan 15, Champs des Pierres ; 1843, plan 15, Champs des Pierres ; 1868, plan 15, Aux Combes ; 1869, plan 15, En Champlan ; 1878, plan 15, Derrière Le Bourg ; 1900, plan 15, Derrière Le Bourg ; 1901, plan 15, Derrière le Bourg ; 1967, plan 15, Les Fourches ; 1971, plan 15, Les Fourches ; 1972, plan 15, Les Fourches ; 1973, plan 15, Les Fouches ; 1974, plan 15, Champ Clos ; 1980, plan 15, Les Fourches ; 1981, plan 15, Les Fourches ; 1982, plan 15, Les Fourches ; 1983, plan 15, Les Fourches ; 1984, plan 15, Les Fourches ; 1985, plan 15, Les Fourches ; 1990, plan 15, Les Fourches ; 1991, plan 15, Les Fourches ; 1993, plan 15, Les Fourches ; 1994, plan 15, En Anzé ; 1999, plan 15, En Anzé ; 2000, plan 15, En Anzé ; 2001, plan 15, en Anzé ; 2018, plan 15, En Anzé ; 2019, plan 15, En Anzé ; 2020, plan 15, An Anzé ; 2021, plan 15, En Anzé ; 2022, plan 15, En Anzé ; 2029, plan 15, En Anzé ; 2030, plan 15, En Anzé ; 2031, plan 15, En Anzé ; 2032, plan 15, en Anzé ; 2062, plan 15, La Cretta d'Amont ; 2063, plan 15, La Cretta d'Amont ; 2064, plan 15, La Cretta d'Amont ; 2068, plan 15, La Cretta d'Amont ; 2069, plan 15, La Cretta d'Amont ; 2070, plan 15, La Cretta d'Amont ; 2071, plan 15, La Cretta d'Amont ; 2072, plan 15, La Cretta d'Amont ; 2111, plan 15, Aux Chiles ; 2141, plan 16, La Maillarde ; 2142, plan 16, La Maillarde ; 2143, plan 16, La Maillarde ; 2156, plan 16, La Maillarde ; 2158, plan 16, La Maillarde ; 2165, plan 16, En Anzé ; 2184, plan 16, En Anzé ; 2185, plan 16, En Anzé ; 2186, plan 16, En Anzé ; 2200, plan 16, En Anzé ; 2337, plan 16, Aux Mages ; 2350, plan 16, Combes



d'Avaux ; 2383, plan 16, Champs Fumeaux ; 2575, plan 17, La Régalesse ; 3286, plan 16, En Anzé ; 3342, plan 16, La Maillarde ; 3360, plan 10 En Sarva ; 3361, plan 10, En Sarva ; 3846, plan 14, Derrière le Raccard ; 3873, plan 10, En Sarva ; 4078, plan 15, Champs des Pierres ; 4090, plan 14, Au Raffort ; 4155, plan 16, En Anzé ; 4168, plan 17, Aux Bains ; 4472, plan 14, Derrière le Raccard ; 4528, plan 17, Aux Bains ; 6013, plan 14, La Condémine ; 6015, plan 15, En Champlan ; 6016, plan 15, En Champlan ; 6037, plan 16, En Anzé ; 6039, plan 10, En Sarva ; 6746, plan 10, En Sarva, de Saillon.

Consultation : le dossier déposé peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les oppositions éventuelles à l'encontre de cette désaffectation doivent parvenir sous pli recommandé, en deux exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Saillon dans les trente jours dès la présente parution.

Saillon, le 15.10.2021

L'Administration communale